

# Together to #ENDviolence

## Global Policy Briefing

### Key Messages

---

Mettre fin au mariage des  
enfants et au mariage  
précoce ou forcé

## Objectifs de politique à l'horizon 2030

**Mettre fin au mariage des enfants et au mariage précoce ou forcé.** Chaque gouvernement doit promulguer un cadre juridique et directeur propice à l'élimination du mariage des enfants et du mariage précoce ou forcé dans l'optique plus générale d'aider les filles à réaliser leur potentiel dans tous les aspects de leur vie et de mettre fin à la violence envers les enfants. Tout changement juridique visant à lutter contre le mariage des enfants et le mariage précoce ou forcé doit s'inscrire dans le cadre d'une approche globale étayée par une législation, des politiques et des programmes qui placent l'accent sur l'autonomie et les droits des filles dans le but de promouvoir l'égalité des genres et les droits des enfants et de protéger les femmes et les filles contre toute discrimination, à la fois dans les lois et dans la pratique.

## MESSAGES CLÉS

- Le mariage des enfants est un problème mondial dont les origines résident dans l'inégalité entre les genres et qui est aggravé par la pauvreté, les normes sociales et l'insécurité. Cette pratique, qui dépasse les frontières et les religions, a des effets dévastateurs partout dans le monde.
- Les filles qui se marient officiellement ou qui vivent en concubinage avant l'âge de 18 ans ont moins de possibilités dans la vie et sont plus susceptibles de rencontrer des problèmes de santé maternelle et de vivre dans la pauvreté que les filles non mariées. Mettre un terme au mariage des enfants améliorera la santé de millions de filles, et celle des enfants qu'elles mettent au monde.
- À l'échelle du globe, le taux de mariage des enfants diminue peu à peu, mais les progrès se révèlent trop lents et inégaux. Les filles les plus marginalisées, c'est-à-dire celles qui vivent en milieu rural, dans la pauvreté ou en situation de crise humanitaire, sont également les plus exposées au risque d'être mariées durant leur enfance.
- La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions importantes sur le mariage des enfants. Du fait des perturbations engendrées dans les domaines de l'éducation et de la santé, au niveau économique et dans la programmation des actions contre le mariage des enfants, 10 millions de filles supplémentaires devraient être mariées au cours de cette décennie, alors qu'il était déjà nécessaire de multiplier par 17 le rythme des changements avant la crise sanitaire pour atteindre la cible 5.3 des objectifs de développement durable visant à éliminer le mariage des enfants d'ici à 2030.
- Si, à elles seules, les lois ne suffisent pas pour mettre fin au mariage des enfants et au mariage précoce ou forcé, ces dernières peuvent toutefois jouer un rôle important dans le cadre d'un éventail d'interventions plus vaste. Toutes les réformes législatives doivent être assorties de politiques et de programmes qui font évoluer les normes sociales et luttent contre les facteurs déclencheurs de cette pratique.
- La fin du mariage des enfants et le respect des droits des filles contribueront à garantir un avenir plus juste, plus sûr et plus prospère pour tous.

## CHIFFRES CLÉS

- Chaque année, 12 millions de filles sont mariées avant l'âge de 18 ans.
- Plus de 650 millions de femmes en vie aujourd'hui souffrent déjà des conséquences directes du mariage des enfants.
- Près de 40 % des filles vivant dans les pays les plus pauvres sont mariées durant leur enfance, soit un taux deux fois supérieur à la moyenne mondiale.

- Les dix pays où la prévalence du mariage des enfants est la plus forte sont des États fragiles, voire extrêmement fragiles.<sup>1</sup>
- On observe une hausse du mariage des enfants dans les contextes fragiles : au Soudan du Sud, par exemple, le taux de mariage des enfants dans les zones de conflit était 40 % supérieur à la moyenne nationale enregistrée avant le conflit.
- À l'échelle mondiale, la proportion de filles mariées durant leur enfance a diminué de 15 % au cours de la dernière décennie. Aujourd'hui, moins d'une fille sur cinq est mariée avant l'âge de 18 ans, contre une sur quatre en 2010.
- D'après les projections pré-pandémie (début 2020), 100 millions de filles se marieront d'ici à 2030. En raison de la COVID-19, 10 millions de filles devraient encore venir grossir ce nombre entre aujourd'hui et 2030.

## POURQUOI MAINTENANT?

Plus de 650 millions de femmes en vie aujourd'hui sont déjà touchées par les conséquences négatives du mariage des enfants. À l'échelle du globe, le taux de mariage des enfants diminue peu à peu, mais les progrès se révèlent trop lents. Si la tendance pré-pandémie se maintient, 100 millions de filles supplémentaires seront mariées d'ici à 2030. En raison de la pandémie, 10 millions de filles pourraient venir grossir ce nombre.

Le mariage des enfants constitue une violation des droits de la personne qui menace les droits des filles en matière de santé, d'éducation et d'égalité des chances. Les filles qui se marient officiellement ou qui vivent en concubinage avant l'âge de 18 ans sont plus susceptibles d'avoir des grossesses précoces, de souffrir de complications dangereuses pendant la grossesse et l'accouchement, de contracter le VIH et de subir des actes de violence familiale. Mettre un terme au mariage des enfants améliorera la santé de millions de filles, et celle des enfants qu'elles mettent au monde.

Il est souvent attendu des filles mariées qu'elles abandonnent l'école pour s'occuper du foyer, des enfants et de la famille élargie. Il peut également s'avérer difficile pour les filles mariées ou enceintes et pour les jeunes mères de retourner à l'école. Lorsqu'une fille se marie durant son enfance, elle n'a pas l'occasion d'acquérir les compétences, les connaissances et la confiance dont elle a besoin pour prendre des décisions éclairées, surmonter les obstacles, obtenir un emploi rémunéré et mener une vie autonome. Sans grandes perspectives éducatives et économiques, les filles et leurs familles sont plus susceptibles de vivre dans la pauvreté. Si la pauvreté, la culture et la tradition jouent un rôle dans le mariage des enfants, l'inégalité entre les genres demeure la cause profonde de cette pratique.

Il est important pour tout pays de fixer un âge minimum pour le mariage, cette disposition permettant de protéger juridiquement les enfants contre la maltraitance, les sévices, la violence et l'exploitation. Les lois relatives au mariage des enfants doivent s'inscrire dans un cadre juridique et directeur qui vise à lutter contre les causes profondes du problème, notamment l'inégalité entre les genres, et couvre des problématiques telles que :

- Le mariage et le divorce (y compris la célébration et l'enregistrement des mariages, la pension alimentaire et la garde des enfants).
- Les pratiques préjudiciables comme la dot, le prix de la mariée, la polygamie et les mutilations génitales féminines/l'excision.
- Les droits de propriété et de succession.

<sup>1</sup>En 2021, les pays enregistrant la plus forte prévalence du mariage des enfants sont le Niger, la République centrafricaine, le Tchad, le Mali, le Mozambique, le Burkina Faso, le Soudan du Sud, le Bangladesh, la Guinée et le Nigéria.

- La violence sexuelle et liée au genre (y compris le viol conjugal et la détention, dans les écoles et d'autres espaces communautaires, des filles en situation de risque).
- Le travail et la maltraitance des enfants.
- La traite des êtres humains, notamment à des fins d'exploitation sexuelle, et le courtage matrimonial international.
- L'accès à l'éducation, aux services de santé et aux prestations de sécurité sociale.
- L'enregistrement obligatoire des naissances et de tous les mariages (y compris civils, religieux et coutumiers) en vue de consigner les unions et l'âge des mariés.

De nombreux pays ont instauré des dispositions juridiques qui autorisent certaines dérogations à l'âge minimum du mariage. Ces failles peuvent compromettre l'efficacité des protections juridiques à l'égard des filles. Par exemple, le mariage des enfants peut être autorisé moyennant le consentement parental ou l'autorisation d'un tribunal, ou l'âge minimum légal peut être inférieur dans certaines régions du pays où le droit coutumier ou religieux prévaut sur la législation nationale.

Bien que les lois constituent un pilier important, elles ne sauraient, à elles seules, mettre fin au mariage des enfants. Dans de nombreux contextes, la loi est utilisée pour punir plutôt que pour demander justice et réparation. Ici, cela peut signifier que les efforts visent surtout à empêcher les mariages plutôt qu'à protéger les filles qui décident de ne pas se marier ou qui ont été mariées. Trop souvent, les gouvernements légifèrent en réponse à des enjeux sociaux sans mettre en place les politiques et les programmes nécessaires pour opérer des changements au sein de la société et agir sur les facteurs à l'origine du problème. Par ailleurs l'adoption d'une approche uniquement axée sur l'interdiction légale du mariage des enfants est susceptible de rendre la pratique clandestine et hors de portée de la loi. Dans certains pays, la grande importance accordée aux lois contre le mariage des enfants détourne l'attention d'initiatives plus globales et complémentaires visant à mobiliser les familles et les communautés et à favoriser l'accès des filles aux services de santé, d'éducation à la sexualité et de soutien. Aussi l'adoption de toute loi à l'égard du mariage des enfants doit-elle s'inscrire dans le cadre d'une approche globale, et notamment reposer sur une consultation avec les organisations de la société civile (à laquelle participeront également les jeunes, les adolescents et les adolescentes), placer l'accent sur les droits des filles, et compléter et soutenir les actions de la population locale visant à faire évoluer les normes sociales et de genre qui sous-tendent le mariage des enfants. Une démarche que recommande également la résolution sur les conséquences des mariages d'enfants, mariages précoces et mariages forcés adoptée par le Conseil des droits de l'homme en 2019 pour remédier au mariage des enfants.

La fin du mariage des enfants et le respect des droits des filles contribueront à garantir un avenir plus juste, plus sûr et plus prospère pour tous.

## COMMENT ?

### 1. Déployer à grande échelle des solutions efficaces

Pour faire baisser sensiblement le nombre de filles qui se marient chaque année, les programmes de lutte contre le mariage des enfants doivent être mis en œuvre à grande échelle. À ce titre, l'action gouvernementale doit être menée en étroite collaboration avec la société civile, à laquelle le gouvernement rendra des comptes, et appuyée par la mobilisation ciblée de l'aide au développement et des ressources nationales.

Les gouvernements et d'autres parties prenantes sont ainsi appelés à :

- Investir pour que toutes les filles bénéficient d'une éducation gratuite et de qualité pendant 12 ans ;

- Garantir à toutes les filles, quel que soit leur âge ou leur état matrimonial, l'accès à un éventail complet de services de santé adaptés aux jeunes, notamment en matière de santé sexuelle et procréative, ainsi qu'à l'avortement sécurisé ;
- Veiller à ce que les politiques et les projets visant à répondre et à remédier aux situations d'urgence humanitaire tiennent compte des besoins propres aux filles et aux femmes touchées par la crise.

## **2. Faire évoluer les normes sociales**

La fin du mariage des enfants serait propice à une plus grande égalité des genres dans le monde. Or, cela implique de faire évoluer certaines normes sociales préjudiciables qui restreignent ou répriment les droits des filles et des femmes et qui réduisent les possibilités qui leur sont offertes.

Les gouvernements et les donateurs sont ainsi appelés à :

- Financer et favoriser l'évolution à long terme des normes sociales ;
- Investir dans des programmes d'orientation des normes sociales qui luttent contre tous les facteurs influant sur les comportements à l'origine du mariage des enfants ;
- S'assurer que la mise en œuvre de programmes de mobilisation des populations locales s'effectue sous la houlette d'agents de première ligne issus des communautés où le mariage des enfants est pratiqué.

## **3. Soutenir les mouvements de la société civile en faveur du changement**

Pour accélérer les progrès en matière d'égalité des genres, la mobilisation contre le mariage des enfants doit être empreinte de diversité, inclusive et capable de porter efficacement les efforts de plaidoyer visant à mettre fin au mariage des enfants dans le cadre d'une campagne plus vaste en faveur du respect des droits des filles et des femmes et de l'élimination de la violence envers les enfants.

Les gouvernements et les donateurs sont ainsi appelés à :

- Accroître les fonds alloués aux mouvements, actions collectives et organisations de la société civile œuvrant pour cette cause, et garantir un financement souple sur plusieurs années ;
- Investir dans l'apprentissage et la collecte de données probantes sur les solutions qui s'avèrent efficaces pour mettre fin au mariage des enfants et pour promouvoir les droits des filles, ainsi que leur capacité d'action.

## **4. Accorder une place centrale aux filles**

Actives, engagées et pleines de force, les filles sont les mieux placées pour comprendre ce qu'elles vivent réellement. Pour accélérer les progrès dans la lutte contre le mariage des enfants, les filles et les jeunes doivent être au cœur des démarches qui contribueront à trouver des solutions et forgeront leur avenir.

Les gouvernements et les donateurs sont ainsi appelés à :

- Investir dans des programmes qui aident les filles à acquérir les compétences et la confiance dont elles ont besoin dans la vie ;
- Faire intervenir les filles dans la conception et l'élaboration des programmes ayant pour but d'améliorer leur vie ;
- Dresser, au sein des programmes, des médias et des communications, le portrait de filles et de jeunes qui pourront servir de modèles de référence.

## Soutien et ressources disponibles

UNICEF, *Base de données sur le mariage des enfants*, 2021

UNICEF, *COVID-19 : une menace pour les progrès enregistrés contre le mariage des enfants*, 2021

FNUAP, *Interim Technical Note, Information as of 27 April 2020: Impact of the COVID-19 Pandemic on Family Planning and Ending Gender-based Violence, Female Genital Mutilation and Child Marriage*, 2020

FNUAP, *Les nouvelles projections de l'UNFPA prévoient des répercussions désastreuses sur la santé des femmes alors que la pandémie de COVID-19 continue de se propager*, 2020

OCDE, *États de fragilité*, 2020

M. Marsh et M. Blake, *Where is the Money?*, IRC et VOICE, 2019

E. Buchanan, *Born to be married – Addressing early and forced marriage in Nyal, South Sudan*, Oxfam, 2019

**Together to**  
**#ENDviolence**  
  
Solutions Summit Series






---

[secretariat@end-violence.org](mailto:secretariat@end-violence.org)

[end-violence.org](http://end-violence.org)

633 Third Avenue, Floor 25, New York, NY 10017

 [@GPtoEndViolence](https://www.facebook.com/GPtoEndViolence)  
 [@GPtoEndViolence](https://www.instagram.com/GPtoEndViolence)  
 [@end\\_violence](https://twitter.com/end_violence)